



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Deuxième session, 57<sup>e</sup> législature

---

FEUILLETON ET AVIS, Jour de séance 7

le vendredi 2 décembre 2011

---

### AFFAIRES COURANTES

Prière

Condoléances et messages de sympathie (*préavis au président*)

Présentation d'invités

Félicitations et hommages (10 minutes)

Présentation de pétitions

Réponse aux pétitions et aux questions écrites

Présentation des rapports de comités

Dépôt de documents

Déclarations de ministres

Déclarations de députés (10 minutes)

Questions orales (30 minutes)

Dépôt de projets de loi

Avis de motion

Avis d'affaires émanant de l'opposition

Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre

Ordre du jour

---

## ORDRE DU JOUR

**PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS**

Reprise du débat sur la motion portant sur une adresse en réponse au discours du trône.

***Débat ajourné par M. McLean au nom de l'hon. M. Alward.***

***Reprise du débat le vendredi 2 décembre 2011.***

**PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE DONT LA DEUXIÈME LECTURE EST ORDONNÉE*****Projets de loi dont la deuxième lecture est ordonnée***

- 2, *Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières.* L'hon. M<sup>me</sup> Blais, c.r.
- 3, *Loi modifiant la Loi sur le Code du bâtiment du Nouveau-Brunswick.*  
L'hon. M. Trevors.
- 4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités.* L'hon. M. Fitch.
- 5, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités.* L'hon. M. Fitch.
- 6, *Loi modifiant la Loi sur l'électricité.* L'hon. M. Leonard.
- 7, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.* L'hon. M<sup>me</sup> Coulombe.

**MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT*****Motions pouvant faire l'objet d'un débat***

**Motion 1 — L'hon. M. Northrup**, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Blaney, proposera, le mercredi 30 novembre 2011, la résolution suivante :

attendu que les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick constituent un bien collectif qu'il faut exploiter de manière responsable dans l'intérêt de notre province ;

attendu que le gaz naturel donne la possibilité d'employer des gens du Nouveau-Brunswick et de produire des recettes pour contribuer à réduire la dette de la province et à financer les programmes sociaux, y compris les services de santé, les soins aux personnes âgées et l'éducation ;

attendu que les parlementaires veulent favoriser le développement d'industries qui offrent à notre population des possibilités valorisantes pour la garder dans la province et qui fournissent des emplois pour rapatrier les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans le secteur pétrolier et gazier de l'Ouest canadien ;

attendu que l'exploration des réserves de gaz naturel a comme bienfait d'accroître les connaissances sur toutes les ressources souterraines de la province ;

attendu que des gouvernements antérieurs ont accordé la permission de procéder à des travaux d'exploration du gaz naturel et d'autres ressources naturelles au Nouveau-Brunswick ;

attendu que les parlementaires croient que le gouvernement doit veiller à la mise en place d'un solide cadre réglementaire global pour protéger notre eau souterraine et l'environnement ;

attendu que le gouvernement actuel permettra l'extraction à la seule condition qu'elle soit effectuée de manière à protéger la santé de notre population, la qualité de notre eau potable et l'environnement ;

attendu que l'énergie obtenue à partir du gaz naturel est plus écologique que l'énergie obtenue à partir du charbon ou du pétrole et qu'elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

attendu que des puits de pétrole et de gaz naturel où sont appliquées diverses technologies d'extraction, y compris la fracturation hydraulique, sont en production depuis 1859 au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative appuie la politique de l'exploration responsable soutenue des réserves de gaz naturel du Nouveau-Brunswick et de l'élaboration en parallèle d'un cadre réglementaire de calibre mondial pour assurer la protection de la population du Nouveau-Brunswick, de notre eau souterraine et de l'environnement.

**Motion 15 — L'hon. M. Higgs**, appuyé par l'hon. M. Alward, proposera, le mercredi 7 décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conclu le 18 octobre 1996, avec le gouvernement du Canada, la première Entente intégrée globale de coordination fiscale afin d'harmoniser la taxe fédérale sur les produits et les services et la taxe de vente provinciale ;

attendu que la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1997 ;  
attendu que les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont par la suite conclu leurs propres ententes avec le gouvernement du Canada en suivant un modèle d'entente révisé, qu'ont maintenant aussi adopté les provinces de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador ;

attendu que la première Entente intégrée globale de coordination fiscale a nécessité des modifications pour assurer son application correcte et pour procurer au Nouveau-Brunswick les mêmes avantages qu'aux autres provinces en régime harmonisé ;

attendu qu'une copie de l'entente modifiée a été déposée à la Chambre et que le paragraphe 2(3) de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* exige que le ministre des Finances soumette à l'étude de l'Assemblée législative une résolution à l'égard du changement ou de l'entente visée au paragraphe 2(2) ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative ratifie et confirme la nouvelle Entente intégrée globale de coordination fiscale intervenue entre la province du Nouveau-Brunswick et le gouvernement du Canada.

### ***Motions réglées***

**Motion 4 — L'hon. M. P. Robichaud.** Adoption de la motion le 24 novembre 2011.

### **AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### **MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

***Motions pouvant faire l'objet d'un débat***

**Motion 2 — M. Bernard LeBlanc**, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward a proposé des modifications du Plan de médicaments sur ordonnance qui ont doublé le montant de la contribution que doivent verser les personnes âgées, le faisant passer de 250 \$ à 500 \$ ;

attendu que les personnes âgées estiment que cette augmentation trahit la promesse électorale du premier ministre de « fournir une meilleure offre aux aînés » ;

attendu qu'une si soudaine augmentation occasionne d'importantes difficultés financières aux personnes âgées à faible revenu ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que l'arrêt de médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que la New Brunswick Pharmacists' Association, l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et d'autres ont suggéré des façons de réaliser des économies additionnelles au titre du Plan de médicaments sur ordonnance, qui permettraient d'éviter le recours à des augmentations dramatiques des frais ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler la soudaine augmentation des frais, à honorer la promesse électorale du premier ministre de « fournir une meilleure offre aux aînés » et à examiner d'autres façons de réaliser des économies au titre du Plan de médicaments sur ordonnance.

**Motion 3 — M. D. Landry**, appuyé par M. Bertrand LeBlanc, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que, le 3 novembre 2011, le ministre des Ressources naturelles a parlé publiquement de la nécessité de durcir la réglementation applicable à l'industrie émergente de l'exploration du gaz de schiste ;

attendu que, le 19 octobre 2011, le ministre des Ressources naturelles a admis publiquement que les règlements qui régissent actuellement l'exploration du gaz de schiste comportent des imprécisions ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à annoncer un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste et à constituer un comité spécial de l'Assemblée législative chargé d'examiner l'ensemble des textes de loi, des règlements et des plans de supervision et de surveillance de l'industrie du gaz de schiste qui sont proposés, de tenir des audiences publiques et de présenter des recommandations finales à l'Assemblée législative.

***Amendement proposé par l'hon. M. Northrup, appuyé par l'hon. M. P. Robichaud : que la motion 3 soit amendée comme suit :***

**dans le premier paragraphe du préambule, par la substitution, à « l'exploration », de « la mise en valeur » ;**

**par l'insertion, immédiatement avant le paragraphe de la résolution, de ce qui suit :**

« attendu que le gouvernement libéral précédent, dont la vaste majorité des parlementaires du côté de l'actuelle opposition officielle, a appuyé le développement au Nouveau-Brunswick d'une industrie du gaz de schiste sans instaurer de réglementation détaillée pour protéger notre province ;  
attendu que le gouvernement actuel s'est engagé à faire en sorte que la mise en valeur du gaz naturel, y compris du gaz de schiste, soit réalisée d'une manière responsable et fortement réglementée qui protège nos bassins hydrographiques, la santé de notre population et l'environnement ; » ;  
dans le paragraphe de la résolution, par la substitution, aux mots qui suivent « exhorte le gouvernement », de « à s'engager à instaurer et à appliquer un cadre réglementaire qui protégera la santé de notre population, notre eau souterraine et notre environnement avant d'autoriser l'extraction du gaz de schiste, s'il est établi que nous avons une industrie viable dans la province ; » ;  
par la suppression du point final et l'adjonction d'un deuxième paragraphe de la résolution, ainsi formulé :  
« et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas autoriser le développement dans notre province d'une industrie du gaz de schiste si celle-ci n'est pas réglementée comme il faut pour protéger la santé de notre population, notre eau souterraine et notre environnement. »  
*[Débat interrompu faute de temps.]*

**Motion 5 — M. Collins**, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement Alward propose un salaire minimum à deux niveaux pour le Nouveau-Brunswick, de sorte que les serveurs et serveuses gagnent un salaire minimum inférieur à celui des autres travailleurs et travailleuses ;  
attendu qu'un salaire minimum à deux niveaux constitue une attaque directe contre les salariés les plus vulnérables ;  
attendu que les pourboires visent à récompenser d'excellents services et non à arrondir le salaire ;  
attendu que l'augmentation prévue du salaire minimum qui était censée se produire en septembre, comme prescrit dans le plan de réduction de la pauvreté, n'a pas encore été mise en oeuvre ;  
attendu que le plan de réduction de la pauvreté n'évoque aucunement un salaire minimum à deux niveaux ;  
attendu que la consultation publique du gouvernement Alward sur un salaire minimum à deux niveaux prend la forme d'un sondage en ligne dont des questions ont fait l'objet de critiques selon lesquelles leur conception vise à faire pencher la balance des résultats en faveur d'un salaire minimum à deux niveaux ;  
qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement du Nouveau-Brunswick de respecter l'esprit et l'objet du plan de réduction de la pauvreté, de rejeter un salaire minimum à deux niveaux et de mettre immédiatement en oeuvre la recommandation du plan de réduction de la pauvreté portant augmentation du salaire minimum à 10 \$.

**Motion 6 — M. Bernard LeBlanc**, appuyé par M. Boudreau, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, la résolution suivante :

attendu que le gouvernement libéral précédent a lancé en 2009 une mobilisation publique sans précédent du secteur commercial, du secteur sans but lucratif et des gens qui vivent dans la pauvreté, qui a mené à un plan bipartite de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a pleinement participé au processus de mobilisation et à l'annonce du plan de réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, s'est dit « fier » d'avoir participé au processus et a engagé son parti à mettre en oeuvre les recommandations du groupe de travail sur la réduction de la pauvreté ;

attendu que le premier ministre, alors chef de l'opposition, a dit, dans un article d'opinion publié par divers journaux provinciaux en novembre 2009, que nous devons en faire plus ;

attendu que, depuis qu'ils forment le gouvernement, les Conservateurs de M. Alward n'ont pas respecté ou ont reporté plusieurs échéances importantes visant la mise en oeuvre des initiatives de réduction de la pauvreté ;

attendu qu'il y a un grand écart entre ce qu'a dit le premier ministre Alward lorsqu'il siégeait du côté de l'opposition et ce qu'il fait depuis qu'il a formé le gouvernement ; qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à honorer les engagements que le premier ministre a pris lorsque, en tant que chef de l'opposition, il a manifesté son appui au plan de réduction de la pauvreté.

### ***Motions portant dépôt de documents***

**Motion 8 — M. Kenny**, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre Énergie NB, le ministère de l'Énergie et des tierces parties, concernant les dépenses et les coûts inscrits au compte de report lié à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau depuis le 28 mars 2008, y compris une liste détaillée de ces coûts et dépenses.

**Motion 9 — M. Doucet**, appuyé par M. Albert, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance, quel que soit le support, ainsi que, notamment, les propositions, les contrats, les lettres de mission et les procès-verbaux de réunions — échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère des Transports et les experts-conseils, les corporations et les particuliers concernant la tenue d'examens ou d'évaluations des activités du ministère des Transports.

**Motion 10 — M. Kenny**, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 13 octobre 2010 entre le ministère de l'Énergie, le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, Énergie NB et toutes autres personnes ou corporations relativement à la société-conseil Alexander Proudfoot, dont Énergie NB a retenu les services, notamment la correspondance, les notes, les contrats, les directives et les propositions.

**Motion 11 — M. Arseneault**, appuyé par M. Haché, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés entre le Cabinet du premier ministre, le Bureau du Conseil exécutif, Communications Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Environnement, le Bureau du vérificateur général et la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton concernant la publication du rapport 2011 du vérificateur général sur les commissions d'épuration des eaux usées.

**Motion 12 — M. Arseneault**, appuyé par M. Bernard LeBlanc, proposera, le jeudi 8 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, échangés depuis le 27 septembre 2010 entre la province du Nouveau-Brunswick et le Foyer de soins de Dalhousie, ainsi que les corporations ou tierces parties auxquelles elle pourrait avoir demandé de l'information ou des conseils, relativement à la construction du nouveau foyer de soins à Dalhousie, y compris les rapports d'ingénieur, les plans architecturaux et les budgets.

**Motion 13 — M. Arseneault**, appuyé par M. Collins, proposera, le jeudi 8 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents de ministères — y compris la correspondance —, quel que soit le support, concernant le projet de loi fédéral C-10, portant sur la criminalité, notamment les procès-verbaux de réunions avec le gouvernement fédéral et les parties prenantes, les mémoires, les exposés de position, la correspondance et les plans présentés ou reçus par le gouvernement provincial, ainsi que les renseignements relatifs aux répercussions financières du projet de loi C-10 sur la province du Nouveau-Brunswick.

**Motion 14 — M. Bernard LeBlanc**, appuyé par M. Kenny, proposera, le jeudi 8 décembre 2011, qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents — y compris la correspondance —, quel que soit le support, relatifs au nombre de personnes âgées en attente dans un hôpital d'une place en foyer de soins, y compris la répartition du nombre par établissement et par mois depuis octobre 2010.

### ***Motions réglées***

**Motion 7 — M. Melanson.** Débat sur la motion le 1<sup>er</sup> décembre 2011 ; adoption de la motion amendée le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

### **PÉTITIONS**

- 1, M. Fraser — présentée le 24 novembre 2011.
- 2, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 24 novembre 2011.
- 3, M. Fraser — présentée le 24 novembre 2011.
- 4, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 24 novembre 2011.
- 5, M. Fraser — présentée le 24 novembre 2011.
- 6, M. Albert — présentée le 24 novembre 2011.
- 7, M. Melanson — présentée le 24 novembre 2011.
- 8, M. Fraser — présentée le 29 novembre 2011.
- 9, M. MacDonald — présentée le 29 novembre 2011.
- 10, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 29 novembre 2011.
- 11, M. Boudreau — présentée le 29 novembre 2011.
- 12, M. Arseneault — présentée le 29 novembre 2011.
- 13, M. Kenny — présentée le 29 novembre 2011.
- 14, M. Collins — présentée le 29 novembre 2011.
- 15, M. Doucet — présentée le 29 novembre 2011.
- 16, M. Melanson — présentée le 29 novembre 2011.
- 17, M. Haché — présentée le 29 novembre 2011.
- 18, M. Albert — présentée le 29 novembre 2011.
- 19, M. D. Landry — présentée le 29 novembre 2011.
- 20, M. Bernard LeBlanc — présentée le 29 novembre 2011.
- 21, M. Fraser — présentée le 29 novembre 2011.
- 22, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 29 novembre 2011.
- 23, M. Fraser — présentée le 30 novembre 2011.
- 24, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 30 novembre 2011.
- 25, M. Arseneault — présentée le 30 novembre 2011.
- 26, M. Haché — présentée le 30 novembre 2011.
- 27, M. Bernard LeBlanc — présentée le 30 novembre 2011.
- 28, M. Collins — présentée le 30 novembre 2011.
- 29, M. Kenny — présentée le 30 novembre 2011.
- 30, M. Albert — présentée le 30 novembre 2011.
- 31, M. Doucet — présentée le 30 novembre 2011.
- 32, M. D. Landry — présentée le 30 novembre 2011.
- 33, M. Melanson — présentée le 30 novembre 2011.
- 34, M. Fraser — présentée le 30 novembre 2011.
- 35, M. Bertrand LeBlanc — présentée le 30 novembre 2011.
- 36, M. Fraser — présentée le 30 novembre 2011.
- 37, M. Melanson — présentée le 30 novembre 2011.



38, M. Boudreau — présentée le 30 novembre 2011.

39, M. Melanson — présentée le 30 novembre 2011.

#### **RAPPORTS DE COMITÉS**

Premier rapport du Comité permanent des soins de santé

— présenté le 30 novembre 2011.

#### **RAPPORTS/DOCUMENTS**

##### **DÉPÔT À LA CHAMBRE**

Plan sur les langues officielles, Le bilinguisme officiel — Une force, 2011-2013

— déposé par l'hon. M. Alward, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Entente intégrée globale de coordination fiscale entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

— déposé par l'hon. M. Higgs, le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

##### **DÉPÔT AU BUREAU DU GREFFIER**

Rapport annuel 2010-2011, ministère de l'Environnement

— déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Rapport annuel 2010-2011, ministère de l'Approvisionnement et des Services

— déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

Loredana Catalli Sonier,  
greffière de l'Assemblée législative